Saint-Georges, le 28 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Pour diffusion immédiate

**Café-discussion mensuel de Partage au masculin**

**La médiation familiale, quand c’est possible**

La séparation ou le divorce compte parmi les expériences humaines les plus difficiles à vivre, davantage quand le couple a des enfants. Colère, détresse, tristesse et déprime sinon dépression colorent les échanges lors de la fin du couple. Le conflit peut facilement dégénérer et aboutir devant le tribunal. Il y a pourtant une voie alternative qui s’offre au couple en phase de rupture, c’est la médiation familiale.

Selon Justice Québec, « la médiation familiale contribue à atténuer les conflits lors d’une demande concernant la garde, les droits de visite et de sortie, la pension alimentaire ou le partage des biens. De plus, elle aide les parents à prendre leurs responsabilités dans la prise de décision. Selon un sondage (SOM, 2017) réalisé pour le ministère, auprès des parents ayant utilisé les services de médiation familiale: 84 % des parents ont conclu une entente avec leur ex-conjoint lors de leur démarche de médiation familiale; 81 % des parents sont satisfaits des services obtenus, entre autres du fait que les démarches sont faciles à effectuer (97 %) et que la médiation tient compte de l’intérêt de leurs enfants (90 %); 90 % des répondants auraient de nouveau recours à ces services au besoin.

Pour en savoir davantage, Partage au masculin a invité Me Pier-Luc Rodrigue, avocat et médiateur, à son prochain café discussion, le jeudi 6 février, 19h00, au local de l’organisme (925 boul. Dionne Saint-Georges Ouest). Animée par Michel Roy, cette activité gratuite est offerte à tous les hommes de la région qui ont le goût d'échanger entre eux dans une atmosphère cordiale et en toute confidentialité. Les contributions volontaires sont acceptées.

Pour information 418 228-7682

ou [www.partageaumasculin.com](http://www.partageaumasculin.com)

-30-

Source: Guy Dubé 418-228-7682